



Département du Nord  
Arrondissement de Dunkerque

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS**

**DÉCISION DU PRÉSIDENT AUTORISANT L'ATTRIBUTION ET LA SIGNATURE DU MARCHÉ  
« MARCHÉ 2025M4-1 - TRAVAUX DE RENOVATION VOIRIE 2025 »  
N° 2025DP045**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n°2024D166 du Conseil communautaire du 08 octobre 2024, donnant délégation de pouvoirs à Monsieur le Président (modification),

Vu la décision 2025DP041 relative à la désignation des titulaires de l'accord cadre multi attributaires du marché de rénovation de voirie lots 1 et 2.

Considérant que la Communauté de communes Flandre Lys a lancé une consultation sous la forme d'un marché subséquent concernant les travaux de voirie 2025 de son territoire,

Considérant que le marché d'une durée de 3 mois à compter de la date de l'ordre de service prescrivant le démarrage des travaux,

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>.** -

De désigner les titulaires du marché subséquent de travaux rénovation de la voirie de la manière suivante :

- Lot n°1 : Travaux de voirie sur le secteur du Pas de Calais, attribué à EUROVIA PAS DE CALAIS ( CS 90006 62670 MAZINGARBE) pour un montant de 539 974.00 HT
- Lot n°2 Travaux de voirie sur le secteur du Nord, attribué aux trois titulaires suivants COLAS NORD EST - Agence de Dunkerque 172 avenue de la Gironde - CS 50028 59640 DUNKERQUE, pour un montant de 198 838.75

L'exécution du marché débute à compter de la date fixée par ordre de service des marchés subséquents. Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est défini par marchés subséquent

**Article 2.** -

M. le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 3** -

La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Fait à La Gorgue, le 17/07/2025

Le Président,

Jacques HURLUS.

